



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Pénurie d'enseignants dans plusieurs établissements scolaires du Pays-Haut

Question écrite n° 1436

Texte de la question

M. Frédéric Weber alerte Mme la ministre de l'éducation nationale sur l'absence de professeurs qui affecte gravement les établissements scolaires du Pays-Haut, notamment le collège Théodore-Monod de Villerupt et le collège Léodile-Béra de Longlaville. Depuis la rentrée, les élèves de ces établissements, en particulier ceux de Segpa et les classes de 6e et 5e, sont confrontés à des absences prolongées de professeurs dans des matières essentielles telles que le français, la physique-chimie et les modules d'aide spécifique. Malgré les efforts des établissements et du rectorat pour recruter des remplaçants, ces démarches demeurent insuffisantes pour assurer la continuité pédagogique de ces élèves, qui accusent déjà un retard conséquent. Ainsi, certains élèves n'ont pas bénéficié de plusieurs dizaines d'heures de cours depuis le début de l'année scolaire, une situation jugée intolérable par les parents d'élèves, qui dénoncent également une inégalité de traitement entre les classes. Bien que la pénurie nationale d'enseignants soit un fait connu, M. le député interroge Mme la ministre sur les mesures concrètes que le Gouvernement entend mettre en place pour pallier cette situation. Il lui demande notamment si des solutions d'urgences sont envisagées pour garantir aux élèves un enseignement de qualité dans les meilleures conditions. Enfin, il souhaite savoir quelles actions spécifiques sont entreprises par le ministère pour garantir un suivi efficace et rapide des besoins en remplacement dans les établissements du Pays-Haut, où la continuité du service public de l'éducation est actuellement mise à mal.

Texte de la réponse

Le remplacement des professeurs absents, constitue une priorité du service public de l'éducation nationale. Son efficacité dans les écoles, les collèges et les lycées répond à des objectifs de continuité pédagogique et de garantie de la qualité du service rendu aux élèves et à leur famille. L'ensemble des services du ministère, administration centrale et services déconcentrés (rectorats et direction des services départementaux de l'Éducation nationale) sont pleinement mobilisés pour améliorer le remplacement des enseignants absents, qu'il s'agisse des absences de courte durée (inférieures à 15 jours) ou bien des absences de longue durée (supérieures à 15 jours). S'agissant des établissements des collèges de Villerupt et Longlaville, les services de l'académie de Nancy-Metz ont particulièrement suivi ces situations en complément des mesures prises au sein même des établissements pour apporter des solutions de continuité pédagogique pour toutes les classes et les élèves concernés dans le cadre de remplacements de courte durée. Ces établissements du « Pays Haut » de l'académie sont effectivement confrontés à des besoins de remplacement depuis le début de l'année scolaire. Un dispositif transitoire a néanmoins été mis en œuvre dans l'attente de nomination d'une ressource pérenne (soit un titulaire/contractuel sur zone de remplacement disponible, soit un contractuel nouvellement recruté) : il repose sur la mobilisation d'un titulaire de la zone de remplacement numérique (TZRN) ou de professeurs de l'établissement en heures supplémentaires en complément de leur service. Ainsi, les besoins de remplacement de longue durée dans ces deux établissements ont pu recevoir une réponse dans la discipline Lettres modernes dans l'attente de candidatures pour un recrutement dans un contexte où le « Pays Haut » fait face à une difficulté plus prégnante en termes de recrutement en raison de sa situation frontalière avec le Luxembourg plus attractif. Cependant, cette difficulté géographique ne doit pas masquer l'amélioration du remplacement et

l'important travail réalisé pour dynamiser le remplacement de professeurs absents par le rectorat et la direction départementale des services de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle. Parmi différents axes de travail, l'académie Nancy-Metz a engagé le rééquilibrage des zones de remplacement lors de deux moments clé de gestion : les affectations sur zone de remplacement des titulaires et la reconduite des enseignants contractuels. Les ressources enseignantes ont été, à cette rentrée 2024 optimisées afin de mieux répondre aux besoins des zones en tension et en hausse démographique notamment sur la zone géographique frontalière de Longwy-Thionville. Le ministère travaille en lien étroit avec les rectorats pour optimiser le potentiel de remplacement, dans le premier degré comme dans le second degré. Partout, il s'agit d'élaborer une réponse durable au plus près des territoires, en proposant une offre éducative de qualité et de proximité permettant de garantir une continuité des enseignements dans écoles, les collèges et les lycées. Si les moyens dédiés à la suppléance et au remplacement sont croissants ces dernières années dans le 1er et le 2d degrés au niveau national, ils ne permettent pas toujours de couvrir tous les besoins dans tous les territoires d'autant que pour le 2d degré l'efficacité du remplacement des enseignants absents, et plus particulièrement la capacité des services académiques à mobiliser les ressources de remplacement, se heurte à une double contrainte géographique et disciplinaire.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Weber](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1436

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 octobre 2024](#), page 5684

Réponse publiée au JO le : [11 février 2025](#), page 810